

Charrey-sur-Saône

Plan communal de sauvegarde



Plan Canicule

Le plan de gestion canicule de la Côte d'Or, approuvé le 25 juillet 2006, s'appuie sur les dispositifs suivants :



Dispositif de prévention

Sensibilisation des personnes à risque et information des professionnels
Repérage des personnes à risque isolées
Rafraîchissement des personnes sensibles dans les établissements de santé et hébergeant des personnes âgées
Mesures vis-à-vis des personnes âgées ou handicapées isolées
Mesures organisationnelles dans les maisons de retraite et les établissements de santé
Mesures pour les personnes sans abri
Recherche et expertise

Dispositif de surveillance sanitaire et environnementale

Un système d'alerte basé sur des données météorologiques

Un réseau de surveillance et d'alerte basé sur des données sanitaires

Une procédure de vigilance météorologique

Dispositif d'alerte : différents niveaux d'alerte

Recensement des personnes à risque

Création de pièces rafraîchies

Soutenir les services d'urgence

Mesures d'amélioration des soins gériatriques

Planification du dispositif d'organisation interne des établissements de santé

Pour avoir toutes les informations sur le plan Canicule 2006, nous vous donnons rendez-vous sur le site du Ministère de la Santé et des Solidarités.



Le Préfet de Région prête son concours aux Préfets de Département dans les domaines suivants :

Il s'assure du bon fonctionnement des dispositifs de soutien et d'expertise des services régionaux (DRASS, ARH, CIRE)

Il met en place, en liaison avec la Zone de Défense, et à la demande du ou des préfets de département, une cellule régionale d'appui

Il organise sur demande des préfets de département les actions de concertation qui pourraient s'avérer nécessaires.



Personnes âgées

www.sante.gouv.fr/canicule/index.htm